

PROCES VERBAL du conseil municipal

Séance du 22 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, vingt deux mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GADBIN Joël.

Date de convocation : 14 mai 2014 de membres : en exercice : 15 présents : 14 pouvoir : 1
--

Présents : GADBIN Joël, LARDEUX Roselyne, CHEVREUL Elisabeth, RANGEARD Michaël, PETITGAS Cédric, JOUFFLINEAU Céline, MARAIS Gabriel, LE MERRE Carole, BRUNET Yvette, BRAULT Thierry, DERSOIR Emmanuel, GOYET Olivier, LEPAGE Thierry, PICHOT Edith, CLAUDE Gisèle.

*Absent - excusé : RANGEARD Michaël a donné pouvoir à GADBIN Joël
Secrétaire de Séance : CHEVREUL Elisabeth*

Commission d'appel d'offres

Conformément au courrier en recommandé de Madame La Sous Préfète, en date du 14 mai 2014, le maire informe le conseil municipal que la constitution de la commission d'appel d'offres n'est pas conforme à l'article 22 du code des marchés publics en raison de l'absence de trois suppléants, qui pourront siéger même en présence des titulaires sans toutefois prendre part au vote.

Le conseil municipal après délibération, et à l'unanimité

DECIDE de modifier la délibération « commissions municipales » en date du 28 mars 2014, notamment : la commission « affaires générales, finances et développement économique, commission d'appels d'offres » comme suit :

- Affaires générales, finances et développement économique est composée de : GADBIN Joël, LARDEUX Roselyne, CHEVREUL Elisabeth et RANGEARD Michaël.
- Commissions d'appels d'offres est composée comme suit :
Président : GADBIN Joël, maire
Sont élus membres titulaires : LARDEUX Roselyne, CHEVREUL Elisabeth et RANGEARD Michaël
Sont désignés membres suppléants : PICHOT Edith, MARAIS Gabriel et CLAUDE Gisèle.

mille club : travaux de réhabilitation : Avenants et financement

Les élus ont demandés des travaux complémentaires aux entreprises suivantes. Le maire présente plusieurs avenants :

Avenant pour l'entreprise DENIS :

Lot 2	avenant	prix unitaire	total ht
bardage	11	24,78 €	272,58 €
encadrement	11	28,50 €	313,50 €
appui fenêtre	4,8	60,00 €	288,00 €
renfort d'angle	6	3,20 €	19,20 €
Plafond BA13 entrée sanitaire	1	300,00 €	300,00 €
Plafond BA 13 entrée wc	1	300,00 €	300,00 €
en façade sud est du bâtiment	-1	- 2 319,25 €	- 2 319,25 €
	1	2 903,20 €	2 903,20 €
	1	1 489,90 €	1 489,90 €
total ht			3 567,13 €

Avenant pour l'entreprise FOUCHER :

Lot 3		total ht
	fourniture et pose sèche main	225,05 €
	alimentation 2 volets roulants avec interrupteurs	137,40 €
total ht		362,45 €

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

ACCEPTE les deux avenants ci-dessus présentés par les entreprises DENIS pour 3 567.13 € ht et FOUCHER pour 362.45 € ht.

A INSCRIT les crédits au budget primitif, article 2313-72.

Restructuration et rénovation partielle des locaux multi-usages de loisirs du mille club : financement définitif

Le Maire présente le bilan financier de l'opération, qui s'élèvera globalement à

DEPENSES :

lot 1	Terrassement -maçonnerie-béton armé	DOSSO de Château Gontier	8 130,14 €
lot 2	Charpente-bardage-menuiseries bois-alu-fermeture-plâtrerie-faïence (bardage bois exotique)	DENIS de Chatelain	65 237,00 €
lot 3	Plomberie sanitaire-électricité -ventilation -programmeur horaire, bouton poussoir temporisé	FOUCHER de Coudray	6 136,00 €
lot 4	Peinture-sols colles	GERAULT de St Berthevin	5 631,30 €
	Audit énergétique	INOVEHA	760,00 €
	honoraire de l'architecte	M COLBOC Château Gontier	1 850,00 €
	TOTAL HT		87 744,44 €

RECETTES :

Dotation d'Equipement des territoires Ruraux 2013	16 369,99 €
Fonds européens LEADER	20 000,00 €
La Région au taux de 30% sur les travaux de performance énergétique	15 806,00 €
AUTOFINANCEMENT	35 568,45 €
TOTAL ht	87 744,44 €

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

ACCEPTE le bilan financier ci-dessus exposé.

Zone artisanale : vente de la parcelle cadastrée B 803 à Monsieur BERGER et Madame MICHEL Myriam,

Vu la délibération en date du 21 octobre 2005, fixant le prix de vente du mètre carré à 3 € 20 hors taxes pour le terrain de la zone artisanale,

Vu l'arrêté municipal du 17 Mars 1988, portant création de la zone artisanale,

Vu la réservation de Monsieur BERGER William, en date du 11 Avril 2013

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 juin 2013 décidant la vente d'une parcelle à Monsieur BERGER et Madame MICHEL Myriam,

Vu l'article 36 de la 3ème loi de finances rectificative pour 2012, qui modifie les taux de TVA à partir du 1^{er} janvier 2014, à savoir le taux normal passera de 19.6% à 20%,
Vu la délibération en date du 31 janvier 2014 décidant la vente d'une parcelle à Monsieur BERGER,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

ABROGE la délibération en date du 31 janvier 2014 décidant la vente d'une parcelle, cadastrée section B n° 803 à Monsieur BERGER,

AUTORISE la vente, à Monsieur BERGER William, né le 22 décembre 1972 à CLICHY (92) et à Madame MICHEL Myriam, née le 16 janvier 1981 à CHATEAU GONTIER (Mayenne), domiciliés ensemble à AVIRE (49500) « la Lande », exerçant l'activité d'achat et revente fer et métaux, matériaux anciens, récupération, sous le numéro siret 49378830100015, de la parcelle cadastrée section B n° 803, d'une superficie de 3 751 m², sis 6 rue de la Georgetterie, selon le mode de calcul ci-dessous :

	Taux tva à 20%	prix au m ²	parcelle B n° 803, 3 751 m ²
Prix d'achat au m ² cessible		0,61 €	
Prix de vente net décidé par le CM		3,72 €	13 946,22 €
Marge TTC		3,11 €	11 658,11 €
Marge HT		2,59 €	9 715,09 €
	TVA sur la marge	0,52 €	1 943,02 €
	Prix de vente HT	3,20 €	12 003,20 €

CHARGE Maître GAUTIER, Notaire à CHATEAU-GONTIER, d'établir l'acte de vente,

DONNE tous pouvoirs au Maire, en cas d'empêchement de ce dernier à l'un des adjoints, pour signer les documents relatifs à cette vente.

Ordinateur portable pour le Maire

Le maire propose l'acquisition d'un ordinaire pour le bureau du maire afin de simplifier son organisation administrative et sauvegarder les nombreux documents et mails.

Les devis ci-dessous sont présentés :

		PRIX HT	
essor numérique LAVAL	portable DELL / 15'6/4GO/500GO/W8/INTEL CORE I3-4010U, souris et sacoche offertes	652,00 €	
	LICENCE MICROSOFT famille et entreprise 2013	215,50 €	
	Forfait préparation et installation sur site		226,00 €
	TOTAL	867,50 €	
	TTC	1 041,00 €	

ou	LENOVO 15'6/INTELCOREI3-3110M/3MO CACHE/MÉMOIRE 4GO / STOCKAGE 500GO/W8	499,00 €
----	---	----------

ELECTROSYSTEM AZE	ACER 15'6/INTEL CORE I3-3217U/6G/1000G/W8, souris et sacoche offertes	499,17 €
	LICENCE MICROSOFT famille	120,83 €
	TOTAL	620,00 €
	TTC	744,00 €

MESSAGERIE DE JOEL
WEB MAIL

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité

ACCEPTTE le devis présenté par ELECTROSYSTEM, pour sa proximité, et pour un coût de 745 € ttc.
PRELEVERA cette dépense à l'article 2188-45 du budget primitif 2014.

EMPLOI des jeunes l'été : Dispositif argent de poche

Jusqu'à présent, la commune rémunère les jeunes de 16 ans révolus à 18 ans, sur la base du SMIC 9.53 €/h déduction faite des charges salariés, à raison de 30 heures (2 semaines du lundi au vendredi de 9h à 12h). Soit pour l'été 2013, une rémunération nette de 255.46 €, et un coût de revient pour la commune de 444.15 €. Recrutement : une seule fois

Le Maire a reçu les candidatures de VINCENT Jordan, BARBIER Cassandra, LODI Morgane.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

DECIDE donc de poursuivre le dispositif argent poche comme il était pratiqué précédemment, à savoir les bénéficiaires :

- seront des jeunes filles et/ou garçons, âgés de 16 à 18 ans, domiciliés à Coudray, pour leur permettre d'acquérir une première expérience de travail, et de les impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie.
- signeront une convention dans laquelle il s'engage sur leur présence, leur ponctualité et la qualité de leur travail. Les parents du jeune remplissent une fiche de renseignements autorisant leur enfant à participer aux travaux.
- seront rémunérés au smic pour un maximum de 30 heures, soit 10 jours de 9h à 12h.
- travailleront en binômes et seront encadrés par un agent des services techniques.
- ne pourront postuler qu'une seule fois pour permettre aux jeunes qui en feront la demande écrite de participer à ce dispositif.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Le maire informe que le conseil doit désigner des commissaires dans le cadre de la constitution des CCID (Commissions Communales des Impôts Directs).

la commission maire adjoints propose :

	CCID		commissaires titulaires	
	NOM	PRENOM	DATE NAISSANCE	DE ADRESSE D IMPOSITION
1	HALOPEAU	Armand	03/10/1947	11 rue d'Argenton
2	LANDAIS	Loïc	05/03/1970	les Hameaux
3	COUSIN	Rémy	29/06/1956	15 rue d'Argenton
4	CLAUDE	Hubert	16/06/1948	le grand Buisson
5	ROUSSEAU	Mireille	13/12/1952	le grand Soreau
6	FOUCHER	Nicolas	05/11/1974	L'Etang de l'Angelotière
7	POTTIER	Evelyne	09/04/1947	2 rue de Daon
8	LOURDAIS	Jérôme	10/08/1974	3 rue de l'Echalier
9	PINSON	Sonia	09/02/1974	10 rue du Béron
10	CHARPENTIER	Jean	01/03/1970	8 rue de la Goulantière
	commissaires imposés à la TH, TF, CFE sur la			

	commune mais domiciliés hors de la commune			
1	GUILLEN	Luc		Villa des Pins - 53200 DAON
2	CHABRUNT	Nicole		1 allée des Mimosas - 53200 AZE

CCID commissaires suppléants

	NOM	PRENOM	DATE NAISSANCE	DE	ADRESSE D IMPOSITION
1	PINON	Jean Luc	30/07/1945		17 rue du Bac de Ménil
2	GANDON	Jean Louis	21/07/1964		Les Hommées
3	LEPAGE	Françoise	11/10/1946		3 rue de Château Gontier
4	CHEVREUL	Rémy	28/09/1947		1 impasse du Bois
5	LEVEQUE	Jessica	20/08/1978		La Chenaie
6	LAMY	Marie Josèphe	17/10/1947		2 place de l'Etoile
7	PINSON	André	10/03/1958		7 rue des Cerisiers
8	CHAPELIER	Bernard	16/01/1957		8 rue des Papinains
9	DUPONT	Vanessa	07/04/1975		2 espace Malavoine
10	MARIN	Thomas			11 rue de Château Gontier
	commissaires imposés à la TH, TF, CFE sur la commune mais domiciliés hors de la commune				
1	CHAUVIN	Michel			11 rue Julien Gourdon - 53200 SAINT FORT
2	PELLOIN	Laurence			7 rue des Chataigners - 53200 AZE